

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 23 mai 2020

13 - 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-trois mai à 11 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Objet : Délibération procédant à la création des postes d'adjoints et à l'élection de ces derniers

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** la création de 4 postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste DUHAYER-GARBOT : 17, dix-sept voix.

La liste DUHAYER-GARBOT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire

1^{er} adjoint : Mme Yvette DUHAYER-GARBOT

2^{ème} adjoint : M. Gérard NICOLAS

3^{ème} adjoint : Mme Virginie SEGUIER

4^{ème} adjoint : M. Alain GINIEIS

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,



JB